



**MAIRIE
DE
TOULOUSE**

Jean-Michel LATTES

1^{er} Adjoint au Maire

Vice-Président de Toulouse Métropole

Président de Tisséo SMTC

TOULOUSE, le Vendredi 07 Juillet 2017

Monsieur Jean CONTER

Président du Comité de Quartier

Ranguetil Sauzelong

ranguetil.sauzelong@free.fr

Références à rappeler : JML/LB/15 034 611-c

Monsieur le Président,

Jean-Luc MOUDENC, Maire de Toulouse et Président de Toulouse Métropole, m'a fait parvenir la correspondance que vous lui avez adressée le 26 avril 2016, par laquelle vous attirerez son attention sur la nécessité pour Toulouse Métropole d'améliorer la qualité de l'air à court et long terme dans le cadre de l'appel à projet national « Villes Respirables en 5 ans ».

A cette occasion, vous relayez les préoccupations de votre Comité de Quartier quant au voisinage immédiat de la rocade et de son passage en 2 fois 3 voies.

Dans le cadre de la délégation qu'il m'a confiée, il m'a chargé de vous apporter la réponse de la Collectivité.

En tout premier lieu, je vous confirme que, Toulouse Métropole étant lauréate de l'appel à projet « Villes Respirables en 5 ans », la convention liant le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer et Toulouse Métropole a été signée le 27 avril dernier.

Initialement, Toulouse Métropole avait proposé cette action en faveur de la qualité de l'air dans le cadre de cette convention.

Toutefois, en raison de contraintes financières, l'Etat a finalement réduit la convention à une seule action : celle portant sur l'engagement de l'étude relative à la mise en œuvre progressive d'une zone à circulation restreinte (ZCR).

Cette étude, qui visera à définir les modalités d'une potentielle ZCR sur l'agglomération (quel périmètre, pour quels jours/heures, types de véhicules interdits, etc.) mais également à évaluer les bénéfices sur l'amélioration de la qualité de l'air et les impacts économiques sociaux d'une telle mesure, est nécessaire avant toute décision.

Elle devrait être engagée courant du deuxième semestre 2017, une fois le cahier des charges rédigé.

.../...

Par ailleurs, vous avez fait part également de votre souhait d'être associé à la réflexion préalable de la définition d'une ZCR.

Selon les décisions politiques qui résulteront de l'étude, sachez qu'une campagne de communication sera engagée auprès du grand public, et bien évidemment auprès des associations de riverains.

Actuellement, le périmètre de ZCR n'est ni défini, ni esquissé. Il est donc prématuré à ce stade d'associer votre Comité de Quartier à toute réflexion.

Selon les périmètres qui se dégageront à l'issue de la phase de diagnostic, un point sur l'avancement de l'étude pourra être envisagé avec le Comité de Quartier lors des instances de démocratie locale existantes.

Ce courrier est pour moi l'occasion de vous décliner les actions de la Collectivité en faveur d'une mobilité durable, qui contribuent à une amélioration de fond de la qualité de l'air :

- projet mobilités 2020 – 2025 – 2030 piloté par le SMTC qui s'articule autour d'un fort renforcement des transports collectifs (lignes de bus Linéos, projet Téléphérique Urbain Sud, 3^{ème} ligne de métro TAE, etc.) ;
 - plan vélo (budget Toulouse Métropole : 6 M€/an) ;
 - Plan Local de Stationnement de Toulouse qui, en réglementant le stationnement sur voirie, contribue au report modal ;
 - actions de modernisation des espaces publics du centre-ville (projets pilotés par l'architecte urbaniste Joan BUSQUETS) qui visent à un rééquilibrage du partage de l'espace public en faveur des modes alternatifs à la voiture ;
 - développement des zones apaisées (zones 30, zones de rencontre et aires piétons) dans les quartiers toulousains et dans les communes de périphérie (709 km fin 2016, soit 54 km de plus qu'en 2015) ;
 - la Charte Livraison de la Mairie de Toulouse. Cette charte vise à promouvoir les véhicules à faibles émissions (véhicules électriques, GNV, véloporteurs), optimiser les flux logistiques et limiter les trafics (innovation technologique dans la gestion des tournées, mutualisation des transports et des points de livraison, etc.).
- Enfin, je dois également vous indiquer qu'en parallèle, Toulouse Métropole, en lien avec la Préfecture et le SMTC, engage une réflexion sur les mesures à prendre en cas de pollution atmosphérique.
- Tels sont les éléments que je tenais à porter à votre connaissance à ce stade.
- Dans l'attente d'un avancement plus abouti de ces questions, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Jean-Michel LATTES.